

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 14 TER

I. – À l’alinéa 11, supprimer les mots :

« les retenues ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« des retenues ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« du »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.